



Mairie de BREZOLLES

Département de l'Eure-et-Loir – Arrondissement de DREUX
Canton de Saint-Lubin-des-Joncherets

BREZOLLES, le 20 SEPTEMBRE 2019.

ARRETE MUNICIPAL N° 2019 - 143

INTERDISANT L'UTILISATION DU STADE EN RAISON DES CONDITIONS CLIMATIQUES A COMPTER DU : 20 SEPTEMBRE 2019.

Le Maire de la Commune de BREZOLLES,

VU le Code des Collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21

VU l'article R 610-5 du Code Pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

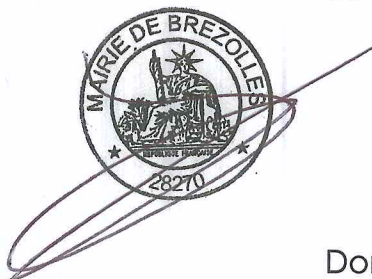
CONSIDERANT que les surfaces de jeu des terrains de football sont impraticables, sous risques de graves détériorations,

ARRETE :

Article 1° : Il est décidé d'interdire, à compter du 20 Septembre 2019 et pour une durée indéterminée, l'utilisation de tous les terrains de football sur le stade de BREZOLLES, sis 2 impasse du Stade.

Article 2° : les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies, conformément à la législation en vigueur.

L'Adjoint au Maire,



Dominique TIERCELIN.

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : www/brezolles.fr - E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr